

MAIRIE
de
GANZEVILLE



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 DECEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de GANZEVILLE, légalement convoqué par son maire, Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE, s'est réuni à la mairie le LUNDI 3 DECEMBRE 2018 à 18 heures 00.

Etaient présents : Mesdames PARIS, SERVAIN, FOURE, BENOIST et Messieurs CROCHEMORE, ALLAIN, NAZE, BOUDIN

Etaient absents et excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno BOUDIN

1/ Compte rendu de la réunion du 17 septembre 2018 approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal de Ganzeville approuve le compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2018.

2/ Indemnité de conseil à allouer aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide d'allouer une indemnité de conseil aux Comptables du Trésor s'élevant à 331,67€. Soit pour Monsieur Serge BOUTELOU 211,92€ et pour Monsieur Pierre GAMBELIN de 119,75€.

3/ Adoption du rapport annuel sur le R.P.Q.S. (prix et la qualité du service public de l'eau potable)

Le Conseil Municipal de Ganzeville confirme avoir été informé du rapport de 2017 sur le service de l'eau potable et sur l'assainissement

4/ Adhésion au marché public du SDE76 pour l'adhésion au groupement de commande énergie électricité en 2020.

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité et services associés et donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux

5/ Nomination d'un nouveau correspondant Défense

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de nommer Monsieur Yannick NAZE, nouveau correspondant à la Défense, remplaçant Monsieur Robert LOISEL.

6/ Election de 2 suppléants représentant au SIAEPA Fécamp Sud-Ouest

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de nommer Monsieur Maurice ALLAIN et Madame Anne-Marie PARIS, nouveaux membres suppléants, remplaçant Monsieur Robert LOISEL et Madame Aïcha DEPORTE.

7/ Election de 1 suppléant représentant au SIAEPA Toussaint-Contremoulins

Le conseil municipal de Ganzeville décide de nommer Madame Geneviève BENOIST, nouveau membre suppléant, remplaçant Monsieur Jacques NEVEU.

8/ Election de 1 suppléant représentant au Syndicat des Rivières

Le conseil, municipal de Ganzeville décide de nommer Madame Geneviève BENOIST, nouveau membre suppléant, remplaçant Monsieur Robert LOISEL.

9/ Tarifs communaux

Le conseil municipal décide à compter du 1^{er} janvier 2019, concernant :

- la location de la salle des fêtes : d'augmenter à 210€ pour une journée et 340€ pour deux jours. Le tarif de la location des couverts reste inchangé de 0,60 Euro par couvert.
- La garderie scolaire: de maintenir le tarif de 1,50 Euro par séance.
- La cantine scolaire : de maintenir le tarif de 3,50 Euro par repas et par enfant.
- La concession enterrée : d'augmenter à 210€ pour une durée de 30 ans.
- La concession columbarium : d'augmenter à 260€ pour une durée de 30 ans.

10/ Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise d'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents techniques

Le conseil municipal décide d'instaurer l'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise et le complément indemnitaire (le cas échéant) aux agents techniques.

Questions diverses:

- Il a été fait état de la présence à plusieurs reprises de piétons le long de la route du Beau Soleil la nuit sans éclairage. Monsieur le Maire se rendra sur place et effectuera une étude pour la pose d'un lampadaire.
- Il est rappelé de fixer la grille caillebotis au niveau du parking du centre bourg.

Fait à Ganzeville
Le Maire,
Jean-Marie CROCHEMORE

